



Trente-et-unième réunion du Comité Intergouvernemental d'Experts (CIE)  
Rabat (Maroc)  
1 - 4 mars 2016

*Sous le thème :*  
*« L'économie verte, une voie pour l'accélération industrielle en  
Afrique du Nord »*

## Aide-mémoire

## I. Contexte

Le Comité intergouvernemental d'experts (CIE) est l'organe délibérant statutaire du Bureau pour l'Afrique du Nord de la Commission Economique pour l'Afrique des Nations Unies (CEA-AN). Il est chargé de la supervision des activités du Bureau et se réunit annuellement pour examiner le rapport d'activités de la CEA-AN, les plans d'action à court et moyen terme, le programme de travail et les orientations stratégiques de la CEA pour la sous-région Afrique du Nord. Pour mémoire, la mission principale du Bureau est de « *renforcer la capacité des États membres... à assurer leur développement socioéconomique, particulièrement en ce qui a trait aux priorités régionales en matière d'intégration dans le cadre général du NEPAD et des objectifs de développement convenus au plan international...* ». Sa juridiction territoriale couvre l'Algérie, l'Égypte, la Lybie, le Maroc, la Mauritanie, le Soudan et la Tunisie. L'Union du Maghreb Arabe (UMA) est la CER (communauté économique régionale) existante dans la sous-région.

Le CIE se veut être un cadre d'analyse et d'échanges entre experts de haut niveau des administrations nationales, chercheurs, représentants du secteur privé et de la société civile, autour des conditions économiques et sociales de la sous-région, en vue de formuler des recommandations sur les stratégies nationales de développement et l'approfondissement de l'intégration régionale.

Comme les deux précédentes, la 31<sup>ème</sup> session du CIE, prévue du 1<sup>er</sup> au 4 mars 2016 à Rabat (Royaume du Maroc), s'inscrit dans le cadre de la nouvelle orientation stratégique de la CEA, centrée sur l'agenda de la transformation structurelle des économies du Continent et la Vision africaine pour le développement et l'intégration en Afrique.

La réunion se tiendra dans un contexte régional caractérisé notamment par l'adoption de l'agenda 2030 pour le développement, l'aboutissement du processus de transition politique dans deux des trois pays de la sous-région qui y étaient engagés, la persistance des risques sécuritaires dans une grande partie de l'espace sahélo-saharien. Ces différents facteurs, dont les effets interagissent entre eux, impactent, à des degrés divers les performances économiques et sociales des pays de la sous-région, plus particulièrement sur la croissance, les exportations, les investissements directs étrangers, l'industrie du tourisme et l'emploi.

La 31<sup>ème</sup> session du CIE aura pour thème « ***L'économie verte, une voie pour l'accélération industrielle en Afrique du Nord*** ».

Ce thème s'inscrit dans la continuité des analyses initiées depuis 2012 par la CEA sur les déterminants d'une industrialisation plus soutenue de l'Afrique, passage obligé pour la transformation structurelle et le développement social du Continent. Après l'optimisation des produits de base et autres ressources naturelles en 2013, le choix des politiques et des cadres institutionnels en 2014 et la réflexion portée en 2015 sur le rôle du commerce dans l'accélération des dynamiques d'industrialisation, l'heure est au recours à l'une des voies considérées parmi les plus sûres pour industrialiser le Continent sans mettre en péril l'avenir. Il est de plus en plus admis, dans un contexte de raréfaction des ressources naturelles et de prise de conscience croissante des effets du changement climatique, que l'industrialisation de l'Afrique, aussi nécessaire qu'elle soit, ne peut plus se faire en ayant comme unique souci l'optimisation budgétaire et la rentabilité financière des investissements. Pour assurer un développement centré sur l'humain, l'industrialisation massive que préconise la CEA pour le Continent doit aller de pair avec une gestion optimale des ressources naturelles et des innovations qui assurent et soutiennent l'équité intergénérationnelle.

Le contexte international a été également marqué par les travaux de la Conférence de Paris sur le climat (COP21) qui a abouti à l'adoption, par 195 pays, d'un accord universel juridiquement contraignant sur le climat. Une des décisions importantes de ce sommet a été le lancement d'une initiative africaine pour le développement des énergies renouvelables. Cette initiative vise la construction d'au moins 10 gigawatts/an de nouvelles capacités de production d'ici 2020 et 300 gigawatts d'ici 2030. Cette initiative sera une des étapes vers l'industrialisation verte du

Continent même si les efforts récents des pays d'Afrique du Nord montrent qu'ils ont pris de l'avance aussi bien en termes de stratégie de développement des industries vertes que de mise en œuvre. La réunion offrira l'occasion de discuter des enjeux d'une industrialisation verte comme vecteur de la transformation structurelle des économies nord-africaines.

Dans le cadre d'une table ronde/réunion ad hoc d'experts organisée en 'couplage' avec le CIE, sur la thématique : « **L'industrialisation par le commerce en Afrique du Nord dans un contexte multi-accords** ». Il s'agira à la fois d'identifier les conditions requises pour qu'une libéralisation du commerce soit un réel facteur d'industrialisation en Afrique, stimuler le commerce intra-africain pour favoriser l'émergence de pôles de croissance dans des secteurs industriels stratégiques mais aussi de faire des accords préférentiels des CERs des supports pour la promotion de chaînes de valeur régionales. Ceci passe par une identification des options porteuses d'effets de création de commerce et de génération de revenus pour les pays d'Afrique du Nord qui sont confrontés à une multitude d'accords de libre-échange dont certains sont actuellement en vigueur et d'autres en cours de discussion.

Le thème du CIE et celui de la table ronde/réunion ad hoc d'experts offriront ainsi aux représentants des pays membres ainsi qu'à d'éminents experts l'opportunité de partager leurs réflexions et propositions sur les voies et moyens de relever durablement les défis de développement auxquels les pays de la sous-région sont confrontés.

## **II. OBJECTIFS DE LA REUNION**

L'objectif spécifique de la réunion du CIE est d'analyser l'état et les tendances évolutives des principaux agrégats macro-économiques et sociaux des pays d'Afrique du Nord, afin de formuler des recommandations idoines de politiques et stratégies pour un développement durable et plus inclusif, une plus grande intégration et une transformation structurelle des économies de la sous-région.

A cette fin, la réunion examinera plusieurs rapports dont : (i) le rapport sur l'évolution récente des conditions économiques et sociales en Afrique du Nord ; (ii) le rapport sur les agendas régionaux et internationaux y compris les initiatives spéciales en Afrique du Nord ; (iii) le rapport annuel d'activités de la CEA en Afrique du Nord et le projet de cadre stratégique 2018-2019.

Les recommandations issues de la réunion seront soumises à la Conférence des Ministres Africains des Finances, de la Planification et du Développement Economique, organe délibérant de la CEA.

## **III. RESULTATS ATTENDUS**

Il est attendu de la réunion du CIE l'enrichissement et l'adoption des rapports qui seront présentés par la CEA-AN, ainsi que la formulation de recommandations de politiques et stratégies à l'endroit des décideurs, pour l'élaboration des programmes nationaux de développement et pour l'accélération du processus d'intégration régionale. Un rapport détaillé de la réunion synthétisera les présentations, les débats, les enrichissements à apporter aux documents présentés, les principales conclusions et les recommandations.

Le rapport de la réunion sera transmis à la Conférence des Ministres Africains des Finances, de la Planification et du Développement Economique, organe délibérant de la CEA.

#### **IV. ORGANISATION ET FORMAT DE LA REUNION**

La 31<sup>ème</sup> session du CIE se déroulera sous forme de séances plénières et d'une table ronde au cours desquelles les rapports élaborés par le Bureau et des communications d'éminents experts seront présentés et discutés. La version finale des rapports sera envoyée aux pays membres.

#### **V. PARTICIPATION**

La participation à la réunion du Comité d'Experts est ouverte notamment aux ministères, administrations et institutions nationales en charge de la planification et du développement économique et social, de l'intégration régionale, de l'industrie, de l'agriculture, de l'énergie, de l'environnement, du développement social, aux représentants du Secrétariat Général de l'UMA et des autres OIGs existantes en Afrique du Nord, aux représentants des organisations du secteur privé et de la société civile, aux universités et centres de recherche, aux agences du Système des Nations Unies et aux autres partenaires au développement de la sous-région.

#### **VI. DATE ET LIEU DE LA REUNION**

La réunion aura lieu du 1<sup>er</sup> au 4 mars 2016 à Rabat (Maroc).

#### **VII. LANGUES DE TRAVAIL**

Les langues de travail de la réunion sont le français, l'anglais et l'arabe.

#### **VIII. CONTACTS**

Pour plus d'informations relatives à l'organisation de la réunion :

*Coordination :*

**Ochozias Gbaguidi**

[gochozias@uneca.org](mailto:gochozias@uneca.org)

*Logistique :*

**Naima Sahraoui**

[nsahraoui@uneca.org](mailto:nsahraoui@uneca.org)

*Documentation :*

**Mohammed Mosseddek**

[mosseddek@uneca.org](mailto:mosseddek@uneca.org)

*Communication :*

**Houda Filali-Ansary**

[hfilali-ansary@uneca.org](mailto:hfilali-ansary@uneca.org)

Téléphone Bureau : (00212) 537 71 56 13 / 537 71 78 29